

## Gestion d'actifs :

# L'Association Française des Tierces Parties Marketing (AFTPM) officialise son nouveau Conseil de direction

**L'AFTPM – l'Association Française des Tierces Parties Marketing rassemblant les entreprises dédiées au développement commercial des sociétés de gestion d'actifs – annonce la nouvelle organisation de sa Direction.**

Suite à la disparition brutale en novembre 2019 d'Éric Bonneville, Président et membre fondateur de l'AFTPM, l'association poursuit sa mission et la mise en œuvre de ses projets autour de son nouveau Président, Frédéric Smith, et de son Conseil de direction, composé d'Anaïs de Bretzel, Astrid de Geloës, Cédric de la Palme, Frédéric Stouls et Pierre de Vazelhes.

A travers ses adhérents, l'AFTPM représente 74 sociétés de gestion cumulant près de 850 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin 2019, dont environ 11 milliards ont été levés par les membres de l'association.

*« Fidèles aux valeurs et à la démarche entreprise par l'AFTPM depuis sa création en 2007, nous souhaitons poursuivre avec conviction les missions de l'association. Notre objectif est de continuer à soutenir l'ensemble des professionnels indépendants du marketing dédiés à la gestion d'actifs. »*

*Dans une industrie en pleine mutation, dont les enjeux de développement commercial sont étroitement liés à de nouvelles problématiques de marché, de taille critique d'encours, de réglementation prudentielle ou d'innovation en matière de services et produits financiers, l'association poursuit ses efforts pour institutionnaliser le métier de Tierce Partie Marketeur au sein de son écosystème »* déclare son Président, Frédéric Smith.

Fondée en 2007, l'AFTPM regroupe 26 équipes de professionnels du marketing et de la commercialisation de produits de gestion d'actifs. Elle est la seule association en Europe à avoir pour double objectif de promouvoir l'exercice indépendant du métier des Tierces Parties Marketeurs et de défendre les intérêts de ces derniers. Elle souhaite accueillir les sociétés exerçant cette activité qui partagent son modèle et ses valeurs.

A ce titre, l'Association a entre autres mis en place un code de déontologie professionnel garant des bonnes relations entre les sociétés de gestion, les investisseurs qualifiés et les autorités de marché.

---

**A propos de l'AFTPM** : Association à but non lucratif fondée en 2007, l'AFTPM rassemble de nombreuses entreprises dédiées au développement commercial des sociétés de gestion d'actifs. Reconnue dans le monde de l'asset management, elle a notamment pour objectifs de :

- Promouvoir l'exercice autonome du métier de Tierce Partie Marketeur (TPM)
- Représenter ses adhérents auprès des autorités régulatrices des marchés financiers, ainsi qu'auprès des associations professionnelles de l'industrie financière, en France mais aussi à l'international
- Promouvoir les règles de déontologie et les bonnes pratiques de l'exercice du métier de TPM
- Défendre l'activité des marketeurs indépendants de produits financiers si nécessaire
- Fournir à ses adhérents des formations concernant les problématiques (réglementaires, fiscales, juridiques...) affectant le marketing des produits de gestion en général et plus particulièrement le métier de TPM
- Procurer une plateforme d'échanges à ses adhérents

Au 31 décembre 2019, l'association comptait 26 adhérents, au service de 74 sociétés de gestion d'actifs cumulant près de 850 milliards d'euros d'actifs sous gestion, dont environ 11 milliards levés par les membres de l'association.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de l'AFTPM : <http://aftpm.com/fr/>

—

### **Contacts - Relations presse : FARGO**

Yohann HENDRICE  
[yhendrice@fargo.agency](mailto:yhendrice@fargo.agency)  
Tél. : 06 16 83 28 89

Léonie HAYDONT  
[lhaydont@fargo.agency](mailto:lhaydont@fargo.agency)  
Tél. : 06 09 98 06 28